AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022037-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents :28 Votants :31 Abstentions : contre Pour : 31

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : Assujettissement optionnel des travaux de la gare à la TVA

Le président indique que la communauté de communes a déposé un permis de construire pour transformer la gare de Lantriac en restaurant. Lors du conseil communautaire du 17 mars, elle a approuvé les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour réaliser cette transformation.

Afin de pouvoir récupérer la TVA et sur décision de l'assemblée délibérante les travaux peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire afin de permettre l'assujettissement à la TVA de ce local commercial.

La gare transformée en restaurant doit être louée nue, elle remplit donc les critères d'assujettissement à la TVA puisque sa location fera l'objet d'un bail commercial.

L'assujettissement doit permettre à la communauté de communes de récupérer la TVA sur les travaux. En revanche, la communauté de communes devra s'acquitter de TVA sur les loyers perçus.

Cet assujettissement doit faire l'objet d'une demande expresse auprès de la DGFIP

Pour ces raisons le président propose d'opter pour l'assujettissement à la TVA dès le 7 avril 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire

- Valide cette proposition d'option
- Autorise le président à solliciter l'assujettissement à la TVA sur les travaux d'aménagement de la gare en local commercial à compter du 7 avril 2022 .

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *